

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Commune de LUDRES, en tant que membre du District de l'Agglomération Nancéienne, est partie prenante du projet de contrat de ville de l'Agglomération.

A ce titre, le Conseil Municipal de LUDRES s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 28 Mars 1994 pour le projet de contrat de ville de l'Agglomération Nancéienne avec le concours d'autres communes, le Conseil Général et l'Etat.

Le pilotage de l'opération est réalisé par l'A.D.U.A.N.

Bien que ne figurant pas dans les secteurs sensibles de l'Agglomération Nancéienne, une première analyse de la situation, faite sur la Ville de LUDRES, dégage certains points sensibles qu'il convient de traiter pour assurer l'épanouissement de l'individu dans la cité et la société d'aujourd'hui.

L'opération "TREMLIN" s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, inscrits ou non à la Mission Locale, avec interaction sur les enfants scolarisés et sur l'ensemble de la population.

Cette opération devrait donc mobiliser la totalité de la population de la Ville.

Exposé du projet :

1/ Actions

Ce projet s'articule autour de 2 axes de travail qui sont :

AXE 1 :

Mise en place de structures permettant la réalisation d'actions concrètes. Il ne s'agit ni d'aumône, ni de secours, mais de structures ayant pour but, au niveau de l'adolescent :

- . de le responsabiliser,
- . de substituer sa qualité de spectateur-consommateur par celle d'acteur-producteur,
- . de le conforter sur ces capacités propres et lui apporter l'assurance nécessaire au démarrage dans la vie,
- . de lui apporter une certaine indépendance financière.

En bref : "bien dans sa tête, bien dans sa peau"

Actions menées :

Création d'un groupe de compétences et d'échanges (composé de ces jeunes et d'adultes) pour intervenir (avec interaction possible entre des sous-groupes de ce groupe) dans les domaines suivants :

- . expression des idées et des souhaits de ces jeunes,
- . accompagnement et soutien scolaire,
- . aménagement du temps de l'enfant
- . animation contrats-bleus,
- . vacances jeunes,
- . travaux familiaux,
- . divers.

AXE 2

Parrainages par le monde économique (entreprises, artisans, commerces, associations professionnelles, etc...) pour accès au travail par les interventions suivantes :

- . animation d'un pôle de recherche de travail,
- . organisation de rencontres avec le secteur économique,
- . organisation de conférences débats sur les métiers par des professionnels.

En bref : un accompagnement vers le monde du travail.

2/ Organisation, soutien, suivi et bilan

La Ville de LUDRES et toutes ses composantes (maison des jeunes et de la culture, associations, parents d'élèves, enseignants, représentants de la force publique, commerçants, artisans, industriels, etc)

3/ Budget

. Dépenses : 290 000 F

. Recettes :

. Subvention de la Ville de LUDRES	150 000 F	
. Participation des familles	50 000 F	
. Subvention de l'Etat	90 000 F	

	290 000 F	290 000 F

La subvention communale est inscrite au budget primitif 1995 - chapitre 955-59.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter l'organisation du contrat de ville de LUDRES,
- de créer la commission communale qui gèrera l'opération et de désigner :

- . M. SQUILLACE
- . M. KIEFFER
- . M. ORIOL
- . M. CLAUDOTTE
- . Mme GRAILLOT
- . M. GAUZELIN,

- de solliciter de la part de l'Etat la subvention de 90 000 F, nécessaire à la mise en place de cette opération, dont le coût total s'élève à 290 000 F.